

N°DBCA-2024-005

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SITE
TOSHIBA TEC EUROPE IMAGING SYSTEMS SA NEUVILLE-LES-DIEPPE**

Le 25 janvier 2024, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions de secours</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure,*
- *le code de l'éducation,*
- *le code du travail,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2021-030 portant délégation du Conseil d'administration au bureau.*

*

* *

La Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a sollicité la direction de la société TOSHIBA TEC EUROPE IMAGING SYSTEMS dont le siège est à NEUVILLE LES DIEPPE afin d'y installer un conteneur 40 pieds feu d'attaque sur leur site pour organiser des exercices d'entraînement de feux réels dans le cadre des formations que le Sdis 76 organise notamment dans le cadre de l'acquisition d'une nouvelle lance visant à optimiser le volet hydraulique (formations initiales, formations de maintien et de perfectionnement des acquis, formations de spécialités...) ainsi qu'un conteneur de 20 pieds à usage de stockage de matériels.

Dans ce cadre, le Sdis 76 récupèrera une partie des palettes vouées à la destruction appartenant à la société TOSHIBA TEC EUROPE IMAGING SYSTEMS pour alimenter en combustibles le caisson et prendra à sa charge des séquences de feux réels, ainsi que la formation en PSC 1, PSE 1 et PSE 2.

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à signer la convention précitée, jointe en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20240125-DBCA-2024-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024

Affichage : 26/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 26/01/2024
 Andre GAUTIER, Président CASDIS
André GAUTIER